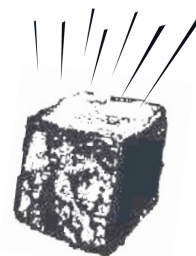


LE PAVÉ DE PANAME

QUAND LA LOI DU PLUS FORT REMPLACE LE DROIT, CE SONT TOUJOURS LES TRAVAILLEURS QUI PAIENT !

Le monde ne “dérape” pas par accident. Nous basculons dans un changement d’époque : le droit recule, la force avance, et ceux qui dominent imposent leur agenda sans être inquiétés. Ce retour de la loi du plus fort n’est pas seulement un sujet de géopolitique. C’est une mécanique qui finit toujours par atterrir ici, dans nos vies, nos fiches de paie, nos services et nos conditions de travail.



Le Venezuela en est un exemple révélateur. Sanctions, pressions, ingérences politiques : une grande puissance a décidé qui était “légitime”, au nom de la démocratie. Personne n’est dupe. Derrière les discours se cachent les ressources, le pétrole et les intérêts stratégiques. Plus grave encore, une règle s’installe : certains peuvent violer les principes qu’ils prétendent défendre, sans jamais être inquiétés. Et jusqu’où cela ira-t-il ? Canada, Mexique, Cuba, Groenland pour les uns, Ukraine ou Taïwan pour les autres. Cette politique à géométrie variable alimente le cynisme, la colère et les extrêmes. Et si l’Union européenne sait faire preuve d’autorité lorsqu’il s’agit de discipline budgétaire, de concurrence ou de règles imposées aux peuples, dès qu’il est question d’indépendance politique ou de rapport de force face aux grandes puissances, elle devient spectatrice. Construite après la seconde guerre mondiale pour assurer la paix, elle est en fait un marché et non une puissance politique. Elle n’est pas en capacité de protéger. Et une Europe qui ne protège pas nourrit la défiance et les divisions entre travailleurs. Cette logique produit toujours la même facture, payée par les salarié.es. Sous couvert de “rigueur” et de “responsabilité”, on impose l’austérité : budgets rabotés, services publics affaiblis, emplois supprimés, réorganisations permanentes, conditions de travail dégradées.

Le PLF 2026, le nouveau 49.3 et l’instabilité politique ne sont pas un simple feuilleton institutionnel. Ils traduisent un système à bout de souffle. Pour la DGFIP, les conséquences sont terribles : on en exige toujours plus, on supprime les moyens, on démantèle les collectifs de travail et les services (le NRP va encore sévir à la DRFIP75) et on demande aux agents de “tenir” (parfois au prix de leur vie) sans reconnaissance ni renfort. Quand le monde devient plus dangereux et plus instable, la réponse devrait être l’inverse : plus de services publics, plus de protection, plus de justice fiscale, plus de moyens pour celles et ceux qui font tourner la République au quotidien.

Et maintenant : tenir bon, et choisir clairement ! Dans les services, personne ne viendra protéger les agent.es à notre place. Il faut une organisation qui ne s’excuse pas d’exister, qui ne s’adapte pas à l’austérité, qui ne confond pas “dialogue social” et accompagnement des reculs. En 2026, il y aura un moment simple, concret, à la portée de toutes et tous : les élections professionnelles. Ce jour-là, chacun.e aura un bulletin en main. Ce ne sera pas symbolique. Ce sera un choix : entre la résignation et la résistance, entre l’accompagnement et la revendication, entre le silence et la défense collective. **Le « climat » et le « dialogue social apaisé » tant loués dans notre administration ne sont que des leurres permettant aux directions d’avancer au prix de notre santé, de nos droits et de nos emplois.**

Nous avons besoin d’un syndicalisme qui protège, qui revendique, qui obtient.

**Construisons le rapport de force.
La CGT est prête. Et vous ?**



LA DISCRIM' ETAIT PRESQUE PARFAITE

D'après une enquête réalisée par la CGT Finances Publiques au printemps (1 641 agent.es ont fait un retour complet), presque une personne sur deux dit avoir déjà été victime de discrimination dans notre administration. En haut de la liste trônent les discriminations liées au genre, aux origines mais également à l'apparence physique et aux handicaps. **S'agissant plus particulièrement de la lutte contre les discriminations liées aux handicaps**, la DRFiP va déployer des actions de sensibilisation destinées à lutter contre les stéréotypes et à faire évoluer les regards. Malheureusement, faute de moyens alloués, elles cibleront prioritairement l'encadrement. Afin de favoriser une meilleure inclusion, de permettre à chacun et à chacune de trouver sa place, il existe aussi des formations spécifiques ciblant un handicap particulier (déficiences visuelles ou auditives, bipolarité...). Elles peuvent être déployées à tout moment (notamment lors de l'arrivée dans un nouveau service) à la demande des collègues en situation de handicap. **Mais tous ces dispositifs ne doivent pas exonérer la direction et les chef.fes de services de leurs responsabilités.** Ils doivent tenir compte des reconnaissances RQTH et inclure totalement nos collègues handicapés et ne pas les mettre sous pression. De même, ils doivent veiller à ce que tout le collectif de travail les respecte. **Les militant.es de la CGT Finances Publiques sont mobilisé.es sur ces sujets. Nous ne pouvons qu'inviter les collègues à les saisir sur ces sujets.**



LA MÉDECINE DE PRÉVENTION EN TENSION

À la DRFiP de Paris, c'est simple : il ne reste aujourd'hui que 1,5 médecin de prévention pour près de 3 800 agent.es. Un médecin à temps complet... et une autre médecin contrainte de partager son temps entre plusieurs directions du ministère. Autant dire que pour un service déjà exsangue, c'est l'abandon organisé. **La CGT Finances Publiques 75 est intervenue auprès de la direction pour exiger des mesures immédiates.** Réponse obtenue après sollicitation du Secrétariat général de Bercy : aucun médecin n'aurait répondu aux offres d'emploi. Et l'administration de nous expliquer qu'elle "s'efforce" désormais de recruter... des infirmiers du travail. Alors soyons clairs : un.e infirmier.e du travail, c'est utile, mais ça ne remplace en rien un.e médecin de prévention. Et au passage, la DRFiP Paris n'assure déjà plus les visites obligatoires : **on tourne au mépris pur et simple de la réglementation comme de la santé des collègues.**

Pendant ce temps, les risques psychosociaux explosent : surcharge, restructurations à marche forcée, fermetures, regroupements, management sous pression, injonctions contradictoires... Les agents tombent, et la médecine du travail n'a plus les moyens d'être là pour eux. **Pour la CGT, c'est clair : la santé des agents n'est pas négociable.**

Nous exigeons : le recrutement immédiat de médecins du travail titulaires, avec des moyens d'attractivité réels; la remise en place des visites quinquennales obligatoires pour toutes et tous; le renforcement des équipes pluridisciplinaires (infirmiers, psychologues du travail, ergonomes) sans que cela serve d'alibi pour remplacer les médecins; un plan d'urgence pour la prévention des RPS dans une administration qui s'essouffle à force de suppressions et de réorganisations. **La CGT ne laissera pas l'administration jouer avec notre santé. La médecine du travail est un droit, pas un luxe.**

JUSTIFS POUR TOUS !

Les trajets du quotidien sont sources de stress.

En outre, les retards dans les transports en commun ont des conséquences néfastes sur la santé. Interrogée lors du CSAL du 12 novembre dernier sur la prise en compte des retards liés aux transports en commun, la direction indiqua chercher à améliorer la prise en compte des dysfonctionnements prévisibles (lignes en travaux...). **S'agissant des retards importants et imprévisibles (incidents de voyageurs...), elle en appelle à la bienveillance des chefs de service.** Donc si vous subissez des retards conséquents et justifiables, demandez à votre hiérarchie de les prendre en compte. **Et si vos responsables font partie des quelques récalcitrants se refusant à mettre en pratique les consignes de la direction, contactez vos militant.es CGT.**

PRESTATION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : UNE « RÉFORME » DE MACRON AU SERVICE DES ASSUREURS, AU DÉTRIMENT DES AGENT·ES

La CGT Finances Publiques alerte depuis l'origine : les accord de Protection sociale complémentaire (PSC) signés en 2022 au niveau fonction publique, puis en 2024 au niveau ministériel sont une mauvaise réponse à un vrai besoin.

L'objectif de Macron est clair : il s'agit d'aller progressivement vers le démantèlement de la sécurité sociale afin de dégager le patronat du financement de la protection sociale et d'ouvrir le « marché » de la protection sociale aux assurances à but lucratif. Au prétexte de modernisation et de prise en charge partielle par l'employeur de la cotisation, cette « réforme » transforme les agent·es en financeurs contraints d'une assurance privée lucrative. Un rappel de certains faits : la « réforme » de la PSC prévoit la prise en charge à hauteur de 50 % de la cotisation dite de référence santé (et non 50 % de la cotisation réellement payée), en imposant un contrat collectif obligatoire aux agent·es actifs·tives. Quant aux retraité·es...ils/elles sont écarté·es du dispositif. Autrement dit : pas de liberté de choix réelle, pas d'alternative publique, et une logique assurantielle imposée. **Depuis la signature de l'accord ministériel, le ministère refuse toujours de communiquer : sur les conditions réelles du choix de l'opérateur, sur le rapport d'analyse pourtant prévu par l'accord, sur les perspectives tarifaires à moyen terme.**

ALAN : hausse des tarifs ... L'opérateur retenu, Alan, est déjà à l'œuvre dans d'autres ministères : au ministère de la Transition écologique, également couvert par ALAN, la CGT constate dès la première année : +4 % sur le panier de base, +14 % sur les options. Tout indique que les agent·es de la DGFIP subiront le même sort, avec des hausses programmées à partir de 2028. **Le mécanisme commercial est connu : appel d'offre attractif, captation d'un public massif, puis augmentation progressive des cotisations. Un nouveau cap franchi : le scandale des données personnelles.**

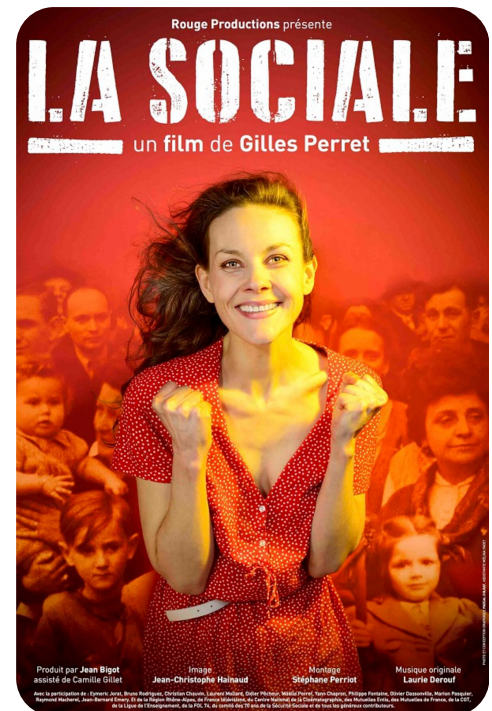
Mais la question de la PSC ne se limite plus au portefeuille. Elle touche désormais aux libertés fondamentales et à la souveraineté des données de santé.

ALAN héberge les données des agent·es sur des infrastructures cloud relevant du droit américain, via Amazon Web Services. Cela signifie une chose très simple : ces données tombent potentiellement sous le coup du Cloud Act. Adopté en 2018 sous l'administration Trump, ce texte permet aux autorités états-uniennes d'exiger l'accès aux données détenues par des entreprises soumises au droit américain, y compris lorsque ces données sont stockées en Europe. Ce n'est pas de la science-fiction. En 2024, Microsoft France a reconnu devant le Sénat son impossibilité juridique de s'opposer à une injonction des autorités américaines, même pour des données hébergées en France. Dès 2020, en pleine crise sanitaire, plusieurs syndicats et associations avaient saisi le Conseil d'État sur cette question. **Une CGT seule à alerter, un ministère muet. La CGT a été la seule organisation syndicale à interpeller le ministère dès juillet sur ce danger majeur.** Depuis : aucune garantie écrite, aucune exigence de cloud souverain, aucune transparence.

Les données de santé et de prévoyance des agent·es ne sont pas une marchandise, ni un actif financier, ni un produit d'appel pour start-up. Face à la dérive financière et au risque démocratique, la dénonciation majoritaire des l'accords PSC de 2022 et 2024 est devenue indispensable, conformément au code de la fonction publique. Telle est la position de l'Union fédérale des syndicats de l'État (UFSE-CGT) et de la fédération CGT des finances

Malheureusement les autres fédérations ont fait le choix de ne pas donner suite à cette demande de dénonciation. Les agent·es n'ont pas à payer pour s'exposer, ni à financer une assurance privée qui fragilise leurs droits.

La CGT Finances Publiques 75 appelle à signer et faire signer la pétition en ligne sur le site change.org :



NON à Alan comme opérateur de notre Protection Sociale Complémentaire !



CGT Finances publiques Paris
16 rue notre dame des victoires
75002 Paris
cgt.drifp75@dgfip.finances.gouv.fr /
www.cgtdgfip75.org / 01 44 86 99 37

BLOCS DYS-FONCTIONNELS DANS LES SIP (CSAL DU 19/12)

La direction annonce qu'elle cesse d'imposer d'en haut la non-remise immédiate des avis d'imposition aux usagers se présentant à l'accueil. Elle renvoie désormais aux chefs de service le soin d'en définir les modalités, reconnaissant implicitement que cette mesure technocratique posait de réelles difficultés sur le terrain.

Autre annonce : Suite à nos demandes répétées, la DG indique réfléchir à la mise en place d'une nouvelle prime d'accueil pour le bloc « relation usagers ». Sur le fond, la direction continue pourtant

d'analyser la situation comme un problème de temps d'appropriation de la nouvelle organisation en blocs. Pour la CGT, le diagnostic est tout autre : ce n'est pas un problème d'organisation mais un problème massif d'effectifs et de charge de travail, qu'aucune réorganisation, fût-elle repeinte sous le nom de « pôles fonctionnels », ne pourra résoudre. Elle se traduit déjà par un abandon partiel ou total de certaines de nos missions et de la perte de qualité d'accueil en particulier pour les usagers victimes d'illectronisme ou en difficultés avec les procédures numériques. Pour la CGT Finances Publiques, la Direction ne prend pas la mesure de la réalité de la souffrance des collègues.

Nous continuerons à nous battre pour des effectifs, des moyens, un accueil digne et un service public réellement au service des usagers comme des agents.

AG DE L'AGRAF : DIGESTION DIFFICILE

La situation financière de l'association est gravement fragilisée par une décision politique lourde de sens : près de 2 millions d'euros de subventions du ministère manquent à l'appel, au nom des fameuses « restrictions budgétaires » qui frappent aujourd'hui le monde associatif... et toujours les mêmes. Une équation imposée : payer ou disparaître. Le constat posé en AG est brutal mais réel : une association ne peut pas être durablement en déficit. La direction de l'ASFR se dit donc coincée et avance une seule issue : une augmentation du prix des repas. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : de +0,30 € jusqu'à +1,20 € par repas selon un système d'indexation présenté comme « technique »... mais dont l'effet est éminemment social. Nous avons protesté. Et nous avons refusé de voter. Les représentants des personnels ont exprimé une opposition nette. Parce que faire payer les agents pour compenser le désengagement de l'État est inacceptable. Ce n'est pas aux travailleuses et travailleurs, déjà frappés par l'inflation, le gel du point d'indice, la dégradation des conditions de travail, de financer, par leur pause déjeuner, les choix budgétaires du ministère. Un chantage à la survie. Pourtant, la réalité est là, et elle est violente : si rien ne change, l'association est en danger. C'est tout le cynisme de la situation : soit on refuse l'augmentation... et l'ASFR risque de ne pas tenir soit on l'accepte... et ce sont les agents qui paient. Voilà le piège. Notre position est claire. La CGT refuse que les agents servent de variable d'ajustement. La CGT exige le rétablissement des subventions ministérielles. La CGT continuera à porter ce dossier sur le terrain syndical et politique. Ce débat dépasse la cantine. Il parle du sens que ce ministère donne au travail, à l'action sociale et au respect de ses propres agents.